

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/12/04/2021030822/justel>

Dossier numéro : 2020-12-04/24

Titre

4 DECEMBRE 2020. - Arrêté ministériel modifiant les annexes 1 et 2 de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2018 relatif à la mise en uvre de la protection sociale flamande, en ce qui concerne les aides à la mobilité (TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 30-03-2021 page : 30292

Entrée en vigueur : 01-01-2021

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)